

## Compte-rendu Conseil Municipal du 20 mars 2026

### **Etaient présents :**

Camille COLAS, Martine JANIN-REYNAUD, Colin MAXIMIN, Jean-Louis PIARULLI, Alexandra PICOT, Yohann RAMPON, Jean-Luc REYNAUD, Stéphanie ROBERT, Lionel SIGNORET, Léa SIMEONI, Christine TIRAN MATIGNON

**Début de séance à 20h30 sous la présidence de Martine JANIN-REYNAUD.**

**Secrétaire de séance : Léa SIMEONI**

### **ORDRE DU JOUR**

1<sup>er</sup> partie : élection du Maire et de ses adjoints.

2<sup>ème</sup> partie : Cantine scolaire.

#### **1<sup>er</sup> Partie :**

##### **Election du Maire :**

Camille COLAS élue avec 11 voix à 20h35

##### **Election des adjoints :**

Lionel SIGNORET 1<sup>er</sup> adjoint et Christine TIRAN-MATIGNON 2<sup>ème</sup> adjoint élus avec 11 voix à 20h45.

Lecture par madame la Maire de la charte de l'élu local.

Charte signée par tous les élus à 20h52.

Feuille de proclamation à 21h00.

#### **2<sup>ème</sup> Partie :**

##### **Cantine scolaire**

**Rappel historique :** convention de prestation de services de fourniture de repas pour la cantine scolaire signée entre Michel Miclos et la Mairie en 2014.

Reprise sans être actualisée par Marthe et Matthieu puis Stéphanie Robert.

***Feuilles sur les conflits d'intérêts circulent. Stéphanie Robert sort de la salle.***

**Contexte :** Stéphanie Robert a démissionné le 14 mars pour cause d'incompatibilité entre cette prestation de service et un éventuel poste d'élue municipale.

L'école se retrouve donc sans cantine scolaire à partir du 23 mars.

Camille Colas et Bernard Isoard, le maire sortant, ont cherché un prestataire de remplacement. Seul l'ADSEA 04, Maison d'enfants, AGE correspond aux critères requis.

Cette solution a été présentée aux maires de Val d'Oronaye et la Condamine

(Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui l'ont approuvée.

Les parents devront donner les jours de présence hebdomadaire à la cantine de leur enfant le vendredi précédent avant 12h00.

Les repas arriveront en norvégienne en liaison chaude. Ils seront transportés par un employé communal qui ira les chercher à l'AGE à 11h15. Le partage du coût entre les

trois communes du RPI de ces trajets sera compris dans la ventilation annuelle des dépenses courantes de l'école.

**Vote sur 3 points :**

- acceptation de ce prestataire. Approuvé 10 voix
- Part parentale. Reste à 4,80 euros. Approuvé 10 voix
- « souplesse » concernant les absences de dernière minute des enfants malades. La mairie financera ces repas. Approuvé 10 voix.

Madame le maire propose que le principe de la relocalisation de la cantine soit acté. Madame Janin-Reynaud indique qu'aucune décision ne peut être prise à ce stade en l'absence de tout élément relatif aux travaux à entreprendre et au coût de ce projet. Il est décidé de présenter rapidement au conseil un dossier précis

*Stéphanie Robert revient.*

**Organisation du prochain Conseil Municipal :**

- **Commissions obligatoires : élections, énergie, appels d'offres...**
- **et non obligatoires : urbanisme, école, tourisme, agriculture et pastoralisme,...**
- **Fixer le conseil d'administration du CCAS**
- **Délégation des compétences et délégation des signatures**
- **Revoter les décisions des derniers conseils retoquées par la sous-préfecture car quorum non atteint.**
- **Organisation du groupe responsable du Budget qui doit être présenté au 30 avril.**

**Rencontre avec les employés communaux prévue mercredi 25 mars au matin.**

**Prochain Conseil lundi 30 avril 16h00.**

**Décision de création d'un groupe WhatsApp, Lionel doit s'en occuper.**

**Fin de réunion 22h30.**